

Marché de prestation de services pour l'état des lieux du secteur de la Microfinance en République Centrafricaine et propositions d'un plan d'actions opérationnel

Bangui le, 16 juin 2022

Référence projet	CCF 117401D
Intitulé Projet	Projet d'Appui au Secteur de la Micro finance en RCA
Référence marché	<u>N/Réf 05/PASM-IRAM/05/2022</u>
Intitulé marché	L'Établissement de l'état des lieux du secteur de la Microfinance en République Centrafricaine.

Madame, Monsieur,

L'équipe du Projet d'Appui au Secteur de la Microfinance en République Centrafricaine (PASM-RCA), mis en œuvre par l'IRAM, a l'honneur de vous inviter à nous soumettre une offre dans le cadre du marché cité en objet de ce courrier.

Nous vous remercions de bien vouloir prendre connaissance des spécifications techniques attendues pour ceux-ci, ainsi que des instructions au soumissionnaire.

Le dossier de consultation est constitué comme suit :

- Section 1_Terms de référence :** vous indique quel est notre besoin de prestation ;
- Section 2_Dispositions particulières :** précise les dispositions particulières applicables au soumissionnaire, ainsi que les critères d'évaluation ;
- Section 3_Formulaires à retourner par le soumissionnaire :** incluent les modèles de documents à mettre sur papier à en-tête, compléter, signer, cacheter et à nous retourner pour soumissionner au présent marché, accompagnés de :
 - Copie pièce d'identité du ou des dirigeant(s) ;
 - Copie d'enregistrement de l'entité (ou des entités en cas de groupement) (attestant nom et numéro d'immatriculation) ;
 - Copie du Relevé d'identité bancaire du soumissionnaire ou du chef de file.
- Section 4_Dispositions générales :** précise les dispositions générales applicables au soumissionnaire, ainsi que le modèle de contrat.

Comme détaillé à continuation, votre offre devra être au plus tard le 16 août 2022 à 23h59 heure de Bangui par mail aux adresses indiquées dans les dispositions particulières des instructions au soumissionnaire. Les modalités de dépôt sont précisées dans les conditions particulières.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous saurez apporter à notre requête, et vous prions d'agréer l'expression de nos meilleures salutations.

**Le Chef de Projet
Sayfoulaye BALDE**

SECTION 1

PRESENTATION DU BESOIN : TERMES DE REFERENCE

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La République de Centrafrique (RCA), sur le plan économique, est une économie exportatrice de produits agricoles, miniers et forestiers. L'économie est faiblement industrialisée avec quelques industries agro-alimentaires (brasseries, huilerie, sciage du bois, sucrerie...). Le secteur primaire notamment l'agriculture et l'élevage occupe l'essentiel des actifs (plus de 70% de la population). Il contribue à plus de la moitié de la richesse nationale produite (55%). Le secteur des services vient en 2e position, avec des acteurs informels de plus en plus nombreux aussi bien à Bangui qu'à l'intérieur du pays. L'économie centrafricaine dispose toutefois de plusieurs potentialités notamment une réserve importante de terres propices à l'agriculture et à l'élevage, la diversité de la faune et de la flore, un potentiel important de ressources hydraulique, minière et minéralogique.

La RCA connaît depuis plusieurs décennies des problèmes politiques récurrents avec la survenance d'épisodes violents. Cette situation a atteint son paroxysme avec les affrontements entre communautés en 2013 et au début de 2014. La résolution de cette grave crise est passée par la mise en place d'un gouvernement de transition en janvier 2014 qui a organisé les élections du Président de la République et des députés dans les premiers mois de 2016.

Cette crise de 2013 a fortement affecté l'ensemble des secteurs économiques, notamment ceux présents en zone rurale, où l'insécurité a désorganisé ou détruit les activités. Les finances publiques restent quant à elles fortement dépendantes de l'aide budgétaire internationale, ce qui était déjà le cas avant la crise. Le tissu économique et social de la République Centrafricaine reste particulièrement dégradé. Le délabrement des liens sociaux et intercommunautaires a affecté négativement les opportunités de vivre et de travailler ensemble. A cela s'ajoute une décapitalisation massive, des conditions sécuritaires volatiles et un contexte économique marqué par le chômage, le désœuvrement et la perte de confiance qui nuisent profondément à la reprise économique du pays.

Ces éléments, décrits très succinctement, mettent en évidence la situation d'extrême fragilité et d'extrême pauvreté dans laquelle se trouve le pays, dans un contexte sécuritaire particulièrement difficile, l'absence de l'autorité de l'Etat sur une grande partie du territoire et avec un nombre important de réfugiés tant à l'extérieur (Cameroun, Tchad pour l'essentiel) qu'à l'intérieur du pays. Ainsi, l'Etat manque de moyens et de capacités pour fournir les services de base à la population et notamment pour celle en dehors de Bangui et des principales villes. Le secteur privé, surtout composé d'entreprises informelles, est lui aussi en grande difficulté et doit faire face à de nombreux freins qui limitent son développement avec en particulier la faiblesse du secteur financier.

Le secteur bancaire, composé de 4 banques en activité¹ a été fragilisé à la suite notamment de la crise de 2013/2014 et reste encore réticent à financer les entreprises. Dans ces conditions, les Etablissements de Microfinance (EMF) restent les seules institutions formelles à pouvoir apporter une réponse aux demandes de financement des micros, petites et moyennes entreprises. L'offre reste toutefois limitée et elle est concentrée dans la ville de Bangui. A côté de ces institutions, des ONG apportent aussi des services financiers ponctuels et transitoires.

¹ Banque Populaire Maroco-Centrafricaine, Banque Sahélo-Sahélienne pour l'investissement et le Commerce, Commercial Bank Centrafrique et Ecobank Centrafrique

Les partenaires techniques et financiers de la RCA se sont mobilisés afin d'apporter les financements nécessaires pour répondre aux besoins essentiels des populations, favoriser la réconciliation nationale et pour relancer les activités économiques fortement impactées par la crise². C'est aussi avec ces objectifs que le fonds UE Békou (UE, France, Allemagne et Pays-Bas) a été créé en 2014 à Florence pour répondre aux défis de la RCA. Ce fonds vise à mobiliser et à associer les compétences des acteurs du développement et de l'humanitaire pour renforcer les capacités centrafricaines et agir sur la reconstruction et le développement en travaillant sur les liens entre l'aide d'urgence, la réhabilitation et le développement (approche pour la réhabilitation et le développement ou « LRRD »).

Dans ce contexte difficile, les bailleurs de fonds se sont engagés à appuyer l'Etat dans sa stratégie de stabilisation, d'apaisement des tensions et de relance de l'économie dans le pays, notamment à Bangui et dans les principales villes de province où les conditions de sécurité permettent le développement des activités économiques. Le Projet d'Appui au Secteur de la Microfinance (PASM) est né de cet engagement.

Le Programme de Relance Economique et d'autonomisation des acteurs économiques centrafricains a été adopté par le Comité de Gestion du Fonds Békou en mars 2015. Il vise à renforcer les acteurs économiques en général et ceux de l'économie informelle en particulier. Le PASM est la composante 2 de ce programme et son objectif était d'assurer la disponibilité des services financiers de base à travers la redynamisation et le renforcement des capacités des principaux acteurs du secteur de la microfinance en RCA (Etablissements de Microfinance, Association professionnelle des EMF, Service de la Microfinance et Comité National de Microfinance).

Ainsi, après trois années d'exécution du projet PASM, les résultats obtenus sont très mitigés et l'amélioration de l'accès aux produits et services de la microfinance en les adaptant aux besoins des populations concernées n'est pas encore acquis. Plusieurs faits peuvent expliquer ces résultats notamment : la crise sanitaire liée à la pandémie du covid qui a touché une économie déjà fragile, la crise sécuritaire persistante en RCA qui affecte l'émergence des activités du secteur formel et informel sur tout le territoire de la RCA et l'enclavement général du pays.

La demande en services de microfinance en RCA reste encore peu connue tant qualitativement que quantitativement. La situation perçue au travers des projets en cours (PASM, DEVRUR) fait ressortir une demande insatisfaite en termes de produits d'épargne et de crédit. Il fait également ressortir les besoins en crédit provenant des groupes cibles suivants :

1. en milieu rural, des besoins en crédit à moyen terme pour les investissements notamment les équipements agricoles, pour les intrants, la campagne agricole au niveau individuel et au niveau des groupements. Ces besoins concernent également le financement du secteur de l'élevage et de la pêche. Enfin, il faut mentionner les besoins en investissements légers et en fonds de roulement pour les AGR des femmes notamment ;
2. en milieu urbain, les besoins en financement sont de nature professionnelle (fonds de roulement, investissement, stocks, trésorerie pour les micro-entreprises, TPE et PME) et personnels (dépenses de consommation, pour l'habitat, pour les frais de scolarité...).

² Notamment le plan national de relèvement et consolidation de la paix en RCA (RCPCA) élaboré par la Banque mondiale avec les autorités centrafricaines, les Nations Unies et l'UE a permis de réunir un peu plus de 2,28 Mds\$ de promesses de dons pour les années 2017 à 2021 lors de la conférence des donateurs organisée à Bruxelles le 17 novembre 2016.

Le développement du cadre juridique et institutionnel est également contrarié par le contexte défavorable. Sept (7) ans après l'adoption de la réglementation CEMAC – COBAC, sa mise en œuvre se heurte à des difficultés, et les acteurs ne sont pas suffisamment formés à sa connaissance. Plusieurs EMF exercent leurs activités sans agrément.

Ainsi, le PASM ambitionne de réaliser un document diagnostic présentant l'état des lieux du secteur de la microfinance qui serait une référence mise à disposition du gouvernement et des PTF qui ambitionnent d'intervenir dans ce secteur.

- OBJECTIFS DE L'ETUDE

A- Objectif principal

De manière globale, l'étude vise d'une part à effectuer un état des lieux actualisé du secteur de la microfinance en République Centrafricaine, et d'autre part à proposer des axes de réponses aux problèmes identifiés avec un plan d'actions opérationnel.

B- Objectifs spécifiques

- fournir une information détaillée et complète sur les forces, faiblesses, opportunités et menaces du secteur ;
- fournir un diagnostic de la situation organisationnelle et financière des EMF ayant un agrément ;
- analyser la situation des AVEC et autres associations intervenant dans le secteur informel sur la base de la documentation existante et des travaux réalisés dans le cadre du PASM (note sur les AVEC, cartographie réalisée par la DAFMAM, ... ;
- établir une proposition de plan d'actions opérationnel avec des objectifs à moyen et long terme, précisant les besoins en financements et en renforcement de capacités des différents acteurs concernés, notamment pour la mise en œuvre de l'assainissement du secteur et de sa relance ;
- analyser le cadre légal et institutionnel (cadre réglementaire, application des textes légaux et réglementaires) concernant les responsabilités notamment sur la prise en charge du passif des institutions de microfinance en liquidation.

- MANDAT DU CONSULTANT

A- Mandat du consultant

Pour le niveau macro et méso :

En s'appuyant sur l'ensemble des études et documents disponibles dans le secteur, sur la documentation interne des EMF (plans d'affaires, rapports d'activités, rapports d'audit et états financiers), les rapports d'inspection des autorités de tutelle, de l'analyse du contexte socio-politique et sécuritaire de la RCA, ainsi que sur des entretiens avec l'ensemble des acteurs concernés, la mission devra :

1. Présenter le contexte en faisant une description et analyse synthétique (i) de la situation politique, économique et sociale (y compris le secteur informel), (ii) du profil démographique et socio-économique de la population active, (iii) des secteurs économiques ayant un lien avec la finance inclusive.
2. Examiner le cadre légal, réglementaire, juridique et institutionnel notamment en :
 - Présentant de manière synthétique le cadre légal, institutionnel et réglementaire et son impact sur la Microfinance en RCA ;
 - Evaluant le risque systémique faisant suite à la situation des EMF en grande difficulté, ainsi que les autres menaces majeures éventuelles sur le secteur et en appréciant l'adéquation des décisions prises par les autorités de tutelle pour circonscrire ces risques et menaces ;
 - Appréciant la qualité des contrôles et audits externes et déterminant si les autorités de tutelle disposent des capacités et des moyens nécessaires pour exécuter leur mission dans le but d'assurer une surveillance adéquate du secteur et de mettre en œuvre le nécessaire assainissement du secteur.
3. Faire une analyse de l'infrastructure au niveau méso portant sur :
 - la capacité de l'interprofession (APEMF) à assumer pleinement son rôle à la suite des différents appuis reçus des bailleurs de fonds ;
 - le rôle et les moyens du CNM ;
 - la capacité des structures d'encadrement du secteur (Etat, APEMF, centres de formation, cabinets d'audit, etc.) à accompagner les efforts de professionnalisation et de transparence financière ;
 - les nouvelles opportunités et notamment l'utilisation des nouvelles technologies pour réduire les coûts et accroître la portée (mobile banking, ...) ;
 - les contraintes ainsi que les opportunités d'investissement/financement du secteur (partenaires techniques et financiers du secteur, Gouvernement, secteur bancaire, leurs interventions et leur impact sur le terrain).

Pour le niveau micro :

Evaluer la situation des EMF ayant un agrément. L'état des lieux devra permettre :

- d'apprécier le niveau de risque de ces EMF et leur niveau de conformité à la réglementation en identifiant les difficultés de cette mise en conformité ;
- de proposer une classification argumentée de ces EMF et d'actualiser le répertoire des EMF, en établissant notamment la liste de ceux qui sont réellement en activités.

- d'établir un bref diagnostic de chaque EMF permettant de fournir une analyse en fonction de leur situation :
 - 1.1. pour les EMF qui seront jugés « solides » ou « bien gérées », fournir une analyse des forces et faiblesses de l'institution, faire des recommandations et évaluer ses besoins en financement et en renforcement de capacités à court et moyen termes, et le budget de mise en œuvre. Evaluer la capacité de l'EMF à faire face partiellement ou totalement à ce budget.
 - 1.2. pour les autres EMF, et plus spécifiquement pour les EMF en situation d'importantes difficultés financières, fournir une analyse de la gouvernance et de la situation financière actuelle et établir des propositions sur les mesures à mettre en œuvre en réponse, accompagnées d'une estimation de budget. Relever les raisons majeures des difficultés de ces EMF et en tirer les enseignements en termes d'actions préventives à envisager pour le reste du secteur.

Pour chacun des EMF une fiche synthétique sera établie contenant, en fonction des deux types de situations mentionnées :

- a. une analyse SWOT résumée dans un tableau synoptique, accompagné de recommandations et d'une évaluation financière des besoins, ou
- b. un diagnostic assorti de propositions de mesures adéquates à prendre au niveau des EMF et/ou de décisions à prendre au niveau des autorités de tutelle et d'un budget.

La fiche permettra également de préciser pour chaque EMF (voir la liste en annexe) notamment :

- sa nature (type, situation juridique, couverture géographique) ;
- le type de produits et services financiers offerts et ceux envisagés à moyen terme s'il y a lieu ;
- les principaux indicateurs de volume à fin 2019, 2020 et 2021 à un niveau agrégé (et dans certains cas spécifiques, détaillé) par institution : actifs (liquidité, encours de crédit sain, encours de crédit en souffrance brut et net, immobilisation nette), passifs (dettes, dépôts, fonds propres et assimilés), nombre de membres, nombre d'emprunteurs, nombre d'épargnants, montants octroyés, nombre de crédits octroyés, crédit moyen au déboursement, encours de crédit moyen par emprunteur, etc. ;
- la qualité de la gouvernance et de la gestion (capacités techniques, humaines et financières) ;
- la qualité du système d'information et de gestion et du dispositif de contrôle interne
- les performances financières, opérationnelles et sociales au travers des indicateurs de performance financière à fin 2019, 2020 et 2021 (ROE, ROA, ratio de charges d'exploitation, ratio de charges de financement, ratio de charges de provision, rendement du portefeuille, coefficient d'exploitation, ratio de solvabilité, ratio de liquidité, le niveau de capitalisation de l'EMF, etc.), opérationnelle (PAR, taux de pertes sur prêts, ratio de couverture des risques de crédit) et sociale (nombre de femmes clientes, encours moyen de crédit/PNB par habitant, TEG) les plus reconnus.

Il s'agira également de définir de manière globale les actions à prendre pour les institutions isolées et de petite taille dont la plupart ne fournissent pas d'informations financières au service de la microfinance. A ce titre, l'analyse de la CEC Bozoum se fera sur la base de la documentation existante et notamment le rapport

- MODALITES DE REALISATION DE LA MISSION

A- Méthodologie

L'offre technique à soumettre dans le cadre de cette étude doit présenter une démarche méthodologique claire retenue par le Consultant qui doit intégrer les éléments suivants :

- une revue de toute la documentation disponible ;
- l'organisation d'entretiens avec l'ensemble des acteurs au niveau macro et méso ;
- une analyse des EMF avec agrément :
 1. de leurs états financiers, des rapports de contrôle interne et des rapports d'audit et/ou de diagnostic existants ainsi que des rapports de contrôle des autorités de supervision, et
 2. d'une rencontre avec la Direction Générale et Financière, ainsi que les élus de l'institution.
- une analyse sur les AVEC.

Un atelier de restitution avec l'ensemble des acteurs lors duquel le rapport final sera présenté par le consultant Chef de mission.

A l'issue de cette mission, l'équipe de consultant viendra présenter les résultats de l'étude lors du tour de table des bailleurs de fonds qui sera organisé par le CNM avec l'appui du PASM.

Le calendrier et la liste détaillée des entretiens et diagnostics seront établis en étroite collaboration avec le comité technique de pilotage du projet PASM.

B- Supervision de la mission

Un comité de suivi de la mission d'étude sera créé. Il réunira un représentant de la DAFMAM, de l'APEMF, de l'IRAM, et de l'Agence Française de Développement (AFD).

Le comité ad hoc validera les orientations et les livrables de la mission. Il se réunira à minima avec les consultants, physiquement ou par conférence téléphonique, à deux reprises : 1) - au démarrage de la mission et 2) - après transmission du rapport provisoire.

C- Déplacements

La mission sera réalisée à Bangui avec une restitution à la fin des travaux de terrain.

D- Durée de la mission

Le nombre de jours de travail estimé pour la conduite de la mission est de cinquante (50) jours-hommes dont la participation au tour de table des bailleurs de fonds. La durée de la mission est estimée à un mois.

E- Réalisation de la mission

La mission devra impérativement être réalisée au mois de septembre 2022 et le rapport provisoire remis au plus tard le 14 octobre 2022.

- LIVRABLES ATTENDUS DE LA MISSION

Le Consultant produira les livrables suivants :

- une note de cadrage à T0+1 semaine
- Un rapport provisoire sera transmis au plus tard à T0+6 semaines.
- Un rapport final, après intégration des commentaires et observations des membres du comité de pilotage, à T0 +10 semaines
- Une présentation pour le tour de table des bailleurs de fonds

Les rapports suivront le plan suivant :

- I. Résumé exécutif
- II. Contexte rappelant la compréhension de la mission, et la méthodologie de diagnostic des EMF.
- III. L'analyse du secteur au niveau macro et méso, et micro mettant en évidence les enjeux du secteur par rapport à la demande, notamment par rapport aux besoins de financements des acteurs économiques centrafricains ;
- IV. Le diagnostic des EMF avec agrément avec en annexe une fiche de diagnostic pour chacun d'entre eux et des recommandations quant aux actions à entreprendre pour les EMF isolés et de petite taille.
- V. Une proposition de plan d'actions permettant de proposer les mesures adaptées à mettre en œuvre, à moyen et long terme aux niveaux macro, méso et micro par EMF avec une estimation des coûts de mise en œuvre.

- QUALIFICATIONS REQUISES POUR LA REALISATION DE LA MISSION

La mission sera confiée à un bureau d'études de niveau international. L'équipe sera composée de deux à trois consultants dont un consultant international senior, chef de mission.

A- Le Consultant international senior, Chef de Mission

Le chef de mission a pour tâche la supervision technique et la coordination de la mission. Il établit le calendrier des diverses opérations, la méthodologie du travail, organise les réunions pour la mise en cohérence des contributions, coordonne l'élaboration des rapports et en assure la présentation pour la validation par les parties prenantes.

Sur la base du calendrier et de la méthodologie de travail adoptés, il est aussi chargé de l'exécution des opérations planifiées, à savoir la collecte d'informations, leur analyse, la revue documentaire, la conduite des entretiens, la formulation de propositions de recommandations aux trois niveaux macro, meso et micro.

Le consultant, chef de mission, doit avoir :

- un diplôme de niveau supérieur (au moins Bac+5) en économie, gestion, finances, sciences sociales, statistiques, économétrie ou discipline similaire ;
- une expérience confirmée et significative d'au moins 10 ans dans le secteur de la Microfinance ou de l'inclusion financière ;
- une expérience d'au moins 7 ans dans le domaine de l'analyse financière et institutionnelle des EMF, si possible en Afrique ;
- avoir réalisé au moins une (1) mission similaire dans les dix dernières années ;
- une connaissance approfondie des meilleures pratiques en Microfinance ;
- une bonne maîtrise de la langue française orale et écrite.

B- Un consultant africain, spécialiste en audit financier et organisationnel des institutions de microfinance

Le consultant africain, en lien avec le Chef de Mission, aura en charge de récolter et de compiler l'information nécessaire à l'analyse et à la formulation de propositions pour le niveau micro (EMF).

Le consultant africain en Microfinance doit avoir :

- un diplôme de niveau supérieur (au moins Bac+5) en économie, gestion, finances ou discipline similaire;
- une expérience professionnelle de 8 ans minimum dont au moins 5 ans dans le secteur de la Microfinance ou de l'audit financier;
- une expérience d'au moins 5 ans en l'analyse financière et institutionnelle des EMF, des projets et programmes de développement, et structures privées ;
- une bonne connaissance du secteur de la Microfinance dans la sous-région et dans le pays ;
- une bonne capacité d'analyse et de travail en équipe ;
- une bonne maîtrise de la langue française orale et écrite.

Annexes

Liste documentation disponible

Données du projet PASM

Données du Programme de relance économique

Données du projet Développement Rural

Liste des EMF avec agrément

Liste des EMF avec agrément.

N°	Nom de l'EMF	Diagnostic dans le cadre de la présente étude
1	Caisses Mutuelles de Centrafrique	Oui
2	Crédit Populaire de Centrafrique	Oui
3	Express Union	Oui
4	CECA	Oui
5	Finca	Oui
6	ASPEC – DC	Oui
7	SOFIA CREDIT	Oui

SECTION 2
DISPOSITIONS PARTICULIERES
ET CRITERES D'EVALUATION

1. Dispositions générales

En soumettant une offre, les soumissionnaires acceptent pleinement et sans restriction les conditions générales et particulières détaillées ci-après, qui régissent le marché comme seule base du présent appel d'offres, quelles que soient leurs propres conditions de vente auxquelles ils déclarent renoncer.

Les soumissionnaires sont réputés avoir examiné attentivement tous les formulaires, instructions, dispositions contractuelles et spécifications contenus dans le présent dossier d'appel d'offres et sont tenus de s'y conformer.

Les soumissionnaires qui ne soumettent pas une offre contenant toutes les informations et tous les documents nécessaires avant la date limite verront leur offre rejetée. Il ne saurait être tenu compte des remarques éventuelles formulées dans l'offre à propos du dossier d'appel d'offres ; les remarques sont susceptibles d'entraîner le rejet immédiat de l'offre sans qu'il soit procédé à son évaluation.

Les présentes instructions définissent les règles de soumission, de sélection et d'exécution des marchés financés au titre de la présente passation de marché.

2. Dispositions particulières

Référence du marché	<u>N/Réf 06/PASM-IRAM/05/2022</u>
Nom de l'Acheteur/ Client	IRAM
Adresse de l'acheteur/ Client	IRAM, PASM RCA, basée à Bangui, dans l'immeuble dénommé « Propriété BETHEL » rue Ex cour des comptes Email : sayfoulaye.balde@pasm-rca.org
Nom du projet	Projet d'Appui au Secteur de la Microfinance en République Centrafricaine (PASM-RCA)
Financement	AFD
Objet du marché	Etablissement de l'état des lieux du secteur de la Microfinance en République Centrafricaine.
Procédure de passation de marché	Appel d'offres International
Type de contrat	Forfaitaire
Nombre de lot	1
Langue de l'offre	Français
Monnaie de l'offre	F CFA
Monnaie de règlement des fournitures	F CFA
Les consortiums sont autorisés	Non
La sous-traitance est autorisée	Non
Prix révisables	Non
Adresse et personnes de contact pour l'obtention des clarifications	PASM RCA basée à Bangui, dans l'immeuble dénommé « Propriété BETHEL » rue Ex cour des comptes. Email : sayfoulaye.balde@pasm-rca.org et pasm-edl@iram-fr.org

Adresse mail de dépôt des offres numériques	Email : sayfoulaye.balde@pasm-rca.org et pasm-edl@iram-fr.org
Modalités de dépôt des offres	Procédure électronique : l'offre technique et l'offre financière doivent être envoyés au moyen de deux fichiers séparés non modifiables. Aucun élément révélant le contenu technique ou financier ne peut apparaître dans le message accompagnant les fichiers.
Date et heure limite de dépôt	16 août 2022 à 23h59 heure de Bangui
Date et heure limite pour soumettre des questions	Les questions pourront être posées jusqu'au 15 juillet 2022 sur http://afd.dgmarket.com/
Date et heure et lieu de session du comité d'ouverture des offres	17 août à 10 h de Bangui dans la salle de réunion du Projet, dans l'immeuble dénommé « Propriété BETHEL ».
Durée de validité de l'offre	60 jours après la date de dépôt de l'offre
Garantie de soumission	Non exigée
Garantie de bonne exécution	Non exigée
Régime fiscal et douanier	Exonération douanes et TVA
Plan de paiement	1 ^{ère} avance de 30% du marché, une 2 ^{ème} tranche de paiement de 60% à la remise du rapport final et 10% après la tenue de la table ronde des bailleurs de fonds.
Pénalités	Une pénalité de 50 euros par jour de retard du livrable attendu sera appliquée.

3. Critères d'évaluation

3.1 Critères d'éligibilité

Le soumissionnaire, doit répondre aux critères d'éligibilité requis, à savoir la conformité administrative de l'offre.

Conformité administrative : l'offre est jugée conforme administrativement si l'intégralité des justificatifs requis sont fournis.

3.2 Critères de sélection

Les critères de sélection ont pour objet de vérifier que le soumissionnaire a la capacité de réaliser le marché. Les critères de sélection des candidatures sont de deux sortes : les capacités techniques et professionnelles, et les capacités économiques et financières.

Capacité technique et professionnelle : deux références d'un montant similaire et d'un objet similaire au cours des trois dernières années.

3.3 Critères d'attribution

3.3.1 Evaluation technique

Lors de l'évaluation technique, si l'offre n'atteint pas le score minimum de 70 points, elle est éliminée.

Critère technique n°	Elément	Pondération
1	Adéquation de la méthodologie et du calendrier proposés aux Termes de référence (TdR)	50 %s
2	Qualifications et compétences du Personnel-clé pour les services Détail nombre de point par poste le cas échéant	50 % 35 % pour l'expert international et 15 % pour l'expert national
	Total	100 %

Critère d'évaluation technique numéro 1

Le nombre de points attribué pour ce critère sera déterminé sur la base des sous-critères et des poids en pourcentage suivants

1.	La méthodologie est claire et complète : totalité des services, organisation décrite, ressources mobilisées, liste des activités, risques et hypothèses	40 points
2.	La compréhension des TDR est pertinente : elle apporte une valeur ajoutée	20 points
3.	Le programme de travail est détaillé, réaliste et conforme aux TdR et à la méthodologie propose	20 points
4.	Le nombre d'experts et le nombre prévu de jours de travail pour chaque expert sont bien dimensionnés pour réaliser de manière satisfaisante chaque activité	20 points
	TOTAL	100 points

Critère d'évaluation technique numéro 2

Le nombre de points attribué pour chaque Personnel-clé ci-dessus sera déterminé sur la base des trois sous-critères et des poids en pourcentage suivants :

1.	Qualification d'ordre général	30 points
2.	Pertinence pour le projet	60 points
3.	Expérience de la région et/ou connaissance de la langue	10 points
	TOTAL	100 points

3.3.2 Evaluation financière

Si l'offre technique obtient une note supérieure à 70 points alors l'offre financière sera évaluée.

La note financière sera calculée sur la base de 30 points (score financier) pour l'offre la moins disante. La formule utilisée pour établir les scores financiers est la suivante :

$$Sf = 30 \times (OMD/OAN) \text{ (Sf étant le score financier, OMD l'offre la moins disante et OAN l'offre à noter)}$$

3.3.3 Conclusion

Les poids respectifs attribués aux propositions technique et financière sont :

- Note technique = 70% de la note
- Note financière : score financier obtenu par chacune des propositions financières.

Le marché sera attribué à la proposition qui obtient le plus grand nombre de point (note technique + note financière).

SECTION 3
FORMULAIRES A RETOURNER PAR LE SOUMISSIONNAIRE

1. FORMULAIRE DE SOUMISSION

[Lot Unique]

Référence et intitulé du marché : **N/Réf 05/PASM-IRAM/05/2022**, l'état des lieux du secteur de la Microfinance en république Centrafricaine

En réponse à votre lettre d'invitation à soumissionner pour le marché précité, nous, soussignés, déclarons par la présente que :

Nous avons examiné et nous acceptons dans sa totalité son contenu. Nous acceptons sans réserve ni restriction et intégralement ses dispositions.

Nous proposons d'exécuter, conformément aux termes de référence du dossier d'appel d'offres et selon les conditions et délais indiqués, sans réserve ni restriction, les besoins et services détaillées dans notre offre technique.

Le prix de notre offre], est de **(à préciser en chiffres et en lettres).**

Cette offre est valable pour une période de jours à compter de la date limite de soumission des offres.

Nous soumettons cette offre en notre nom au nom du groupement dont nous sommes chef de file]. Nous confirmons que nous ne soumissionnons pas sous une autre forme pour le même marché.

Date	
Nom et prénom du représentant autorisé	
Signature du représentant autorisé	
Cachet	

2. FICHE D'IDENTIFICATION DU SOUMISSIONNAIRE

A compléter pour chaque membre du groupement :

Nom légal du soumissionnaire	
Dans le cas d'un groupement d'entreprises, nom de chaque membre du groupement	
Nom commercial du soumissionnaire (si différent)	
Forme juridique du soumissionnaire	
Numéro d'enregistrement du soumissionnaire au registre des entreprises ou équivalent	
Lieu d'enregistrement principal (ville et pays)	
Adresse du siège social	
Téléphone	
Adresse mail	

Date	
Nom et prénom du représentant autorisé	
Signature du représentant autorisé	
Cachet	

Joindre copie de la pièce d'identité du représentant autorisé et la copie d'enregistrement de l'entité (attestant nom et numéro d'immatriculation) pour chaque membre du groupement.

3. FICHE D'IDENTIFICATION BANCAIRE DU SOUMISSIONNAIRE OU DU CHEF DE FILE EN CAS DE GROUPEMENT

Les règlements seront effectués sur le compte bancaire suivant :

COORDONNEES BANCAIRES

Intitulé du compte	
IBAN/ Numéro de compte	
Devise	
Code BIC/ SWIFT	
Nom de la banque	
Nom de l'agence	
Adresse de l'agence (rue, ville, pays, code postale)	

DONNEES DU TITULAIRE DU COMPTE

Telle que déclarée à la banque

Titulaire du compte	
Adresse complète du titulaire	

Date	
Nom et prénom du représentant autorisé	
Signature du représentant autorisé	
Cachet	

Joindre un RIB émis par la banque

4. DECLARATION D'ENGAGEMENT DEONTOLOGIQUE DU SOUSSIONNAIRE

[Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et d'engagement environnemental et social]

Intitulé de l'appel d'offres :Nom du candidat :

Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre Groupement et de nos sous-traitants n'est, dans l'un des cas suivants :

- 1) Être en état ou avoir fait l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, de sauvegarde, de cessation d'activité ou être dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature ;
- 2) Avoir fait l'objet d'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée dans le pays de réalisation du projet ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché ;
- 3) Figurer sur les listes de sanctions financières adoptées par les Nations Unies, l'Union européenne et/ou la France, notamment au titre de la lutte contre le financement du terrorisme et contre les atteintes à la paix et à la sécurité internationales ;
- 4) En matière professionnelle, avoir commis au cours des cinq dernières années une faute grave à l'occasion de la passation ou de l'exécution d'un marché ;
- 5) N'avoir pas rempli nos obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale ou nos obligations relatives au paiement de nos impôts selon les dispositions légales du pays où nous sommes établis.
- 6) Être sous le coup d'une décision d'exclusion prononcée par la Banque mondiale, à compter du 30 mai 2012, et figurer à ce titre sur la liste publiée à l'adresse électronique <http://www.worldbank.org/debarr> ;
- 7) Nous être rendus coupables de fausses déclarations en fournissant les renseignements exigés dans le cadre du processus de passation du Marché.

Par ailleurs, nous nous engageons à :

- Respecter et à faire respecter par l'ensemble de nos sous-traitants les normes environnementales et sociales reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du travail (OIT) et les conventions internationales pour la protection de l'environnement, en cohérence avec les lois et règlements applicables au pays de réalisation du Marché.
- Autoriser l'AFD à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la passation et à l'exécution du Marché et à les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par l'AFD.

Nom En tant que _

Signature

Dûment habilité à signer l'offre pour et au nom de

En date du _____ jour de _____

5. DECLARATION DE CAPACITE DU SOUMISSIONNAIRE

Le soumissionnaire détaille les informations sollicitées à continuation et certifie que l'ensemble de celle-ci est exact.

- **Capacité technique et professionnelle**

Conformément aux instructions aux soumissionnaires, lister les références requises ci-dessous :

Titre du projet :		Pays :
Localisation au sein du pays :		Equipe d'expert mis à disposition par le prestataire :
Nom du client		Nombre d'experts mobilisé
Contact du client (adresse, telephone)		
Date démarrage	Date fin	Montant du contrat
Si intervention en groupement, nom des autres structures intervenantes		Nombre d'homme mois de prestation fourni
Nom du chef de mission		
Description du projet		
Description des services rendus		

Titre du projet :		Pays :
Localisation au sein du pays :		Equipe d'expert mis à disposition par le prestataire :
Nom du client		Nombre d'experts mobilisé
Contact du client (adresse, telephone)		
Date démarrage	Date fin	Montant du contrat
Si intervention en groupement, nom des autres structures intervenantes		Nombre d'homme mois de prestation fourni
Nom du chef de mission		
Description du projet		
Description des services rendus		

Titre du projet :		Pays :
Localisation au sein du pays :		Equipe d'expert mis à disposition par le prestataire :
Nom du client		Nombre d'experts mobilisé
Contact du client (adresse, telephone)		
Date démarrage	Date fin	Montant du contrat
Si intervention en groupement, nom des autres structures intervenantes		Nombre d'homme mois de prestation fourni
Nom du chef de mission		
Description du projet		
Description des services rendus		

Date	
Nom et prénom du représentant autorisé	
Signature du représentant autorisé	
Cachet	

6. FORMULAIRE DE L'OFFRE TECHNIQUE

1. Méthodologie et plan de travail proposés pour accomplir les Services

Il est suggéré de présenter la Proposition technique (10 pages maximum, y compris les tableaux et graphiques) comme suit :

a) Méthodologie. Spécifiez la manière dont vous comprenez les objectifs des Services, la méthodologie pour exécuter chaque type de mission demandée et obtenir les résultats attendus et le détail de ceux-ci. Vous devrez mettre en relief les problèmes à résoudre et leurs conséquences, et la méthodologie que vous envisagez pour les résoudre.

b) Plan de travail. Spécifiez la nature et la durée des activités que comprennent les Services, le séquençage et les articulations, les jalons (y compris les approbations intermédiaires du Client) et les dates de présentation des rapports. Le plan de travail proposé doit démontrer que les Termes de référence ont été compris et peuvent être traduits en un plan de travail réaliste pour chaque type de mission. Une liste des documents finaux, y compris les rapports qui constituent le livrable final doivent être inclus.

2. Composition de l'équipe et Curriculum Vitae (CV) de l'Expert (ou des Experts)

Vous joindrez à votre proposition le ou les CV détaillé(s) et mis à jour.

Date	
Nom et prénom du représentant autorisé	
Signature du représentant autorisé	
Cachet	

7. FORMULAIRE DE L'OFFRE FINANCIERE

Référence	Libellé	Unité	Quantité	Prix unitaire [FCFA]	Prix total [FCFA]
Rémunération (honoraires)					
Expert 1 (préciser fonction)	Nom et prénom				
Expert 2					
Frais encourus dans le cadre de la réalisation de la mission					
Per diem					
Transport international					
(compléter le cas échéant)					
TOTAL					

Date	
Nom et prénom du représentant autorisé	
Signature du représentant autorisé	
Cachet	

SECTION 4
DISPOSITIONS GENERALES
MODELE DE CONTRAT

DISPOSITIONS GENERALES

- 1. Choix de la langue :** Les soumissionnaires ne sont pas tenus ni autorisés à compléter et signer de documents dans d'autres langues que celle indiquée aux données particulières.
- 2. Frais de préparation de l'offre :** Le soumissionnaire supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de son offre, et l'Acheteur n'est en aucun cas responsable de ces frais ni tenu de les régler, quels que soient le déroulement ou les résultats du processus de sélection.
- 3. Une seule offre par soumissionnaire :** Les soumissionnaires ne peuvent soumettre qu'une seule Proposition, en leur nom propre ou en Groupement. Si un soumissionnaire (y compris le membre d'un Groupement) soumet ou participe à plusieurs Propositions, celles-ci seront éliminées. Toutefois, ceci n'exclut pas la participation d'un même Sous-traitant, y compris les experts individuels, à plus d'une Proposition.
- 4. Monnaie de l'offre :** Le dossier d'appel d'offres indique la monnaie de l'offre.
Conversion: Le prix de l'offre est la somme de tous les paiements demandés en diverses monnaies par le soumissionnaire. Les prix offerts doivent être convertis en une seule monnaie qui sera choisie (EUR ou monnaie étrangère librement convertible) et spécifiée dans le dossier d'appel d'offres. Pour effectuer cette conversion, l'Acheteur doit utiliser le cours vendeur donné par une source officielle (par exemple, INFOEURO), ou par une banque commerciale ou par une publication internationale pour des transactions analogues à une date choisie à l'avance ; le dossier d'appel d'offres devra préciser ladite source d'information et ladite date, laquelle ne doit pas être antérieure de plus de quatre (4) semaines à la date limite de réception des soumissions, ni postérieure à la date d'expiration de la période initiale de validité des offres.
- 5. Monnaie du règlement :** Le prix du marché doit être réglé dans la monnaie précisée aux conditions particulières.
- 6. Date limite de remise des offres :** Les offres doivent être reçues par voie postale ou remises en mains propres à l'acheteur à l'adresse et au plus tard à la date et à l'heure indiquées dans le dossier d'appel d'offres. Dans le cas où les instructions particulières permettent un envoi numérisé, le mail ou le dépôt du fichier sur l'interface indiquée devra être réalisée au plus tard à la date et à l'heure indiquées dans le dossier d'appel d'offres.
- 7. Période de validité des offres :** Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant la période prescrite dans les instructions particulières aux soumissionnaires. Le soumissionnaire dont l'offre est retenue doit, en outre, maintenir la validité de sa soumission pendant 30 jours supplémentaires à compter de la date de notification de l'attribution du marché. Cette période de 30 jours est ajoutée à la période initiale, quelle que soit la date de notification. Les candidats ne doivent pas être invités ni autorisés à cette occasion à modifier le prix (de base) ou d'autres conditions de leur offre. Ils auront le droit de refuser la prorogation demandée et ne seront alors plus évalués.
- 8. Modalité de présentation des offres :** Les offres peuvent être soumises au travers d'une procédure numérique ou d'un envoi papier, selon choix de l'Acheteur et conformément aux instructions aux soumissionnaires.

8.1 Dans le cadre des achats sur la base d'une seule offre ou des procédures simplifiées :

Procédure papier : l'offre technique et financière doit être placée dans une enveloppe fermée, portant les mentions indiquées dans les instructions aux soumissionnaires (généralement : le nom du soumissionnaire, l'objet et le numéro de l'appel d'offre). Cette enveloppe doit ensuite être placée dans une deuxième enveloppe qui sera adressée à l'adresse indiquée, où elle devra être remise en main propre contre signature ou par service de courrier express.

Procédure numérique : l'offre technique et financière doit être envoyée au moyen d'un ou de plusieurs fichiers numériques non modifiables. Aucun élément révélant le contenu technique ou financier ne peut apparaître dans le message accompagnant le fichier. Le non-respect de ces instructions constitue un élément de non-conformité et donne lieu au rejet de l'offre.

8.2 Dans le cas des appels d'offre internationaux, les offres technique et financière doivent être présentées dans deux documents distincts (numérique ou papier).

Procédure papier : Les offres doivent être envoyées selon le principe de la double enveloppe, c'est-à-dire dans un colis ou une enveloppe extérieure contenant les offres technique et financière.

Procédure numérique : les offres techniques et financières doivent être envoyées au moyen de fichiers numériques distincts. Le fichier de l'offre financière devra être protégé par un mot de passe, lequel sera envoyé au projet, à sa demande, une fois que l'offre technique aura été évaluée, et seulement dans le cas où l'offre technique du soumissionnaire aura été retenue à l'issue de cette évaluation. Si l'offre financière n'est pas protégée par un mot de passe, l'offre du soumissionnaire sera rejetée.

Les documents doivent dans ce cas être signés en utilisant la signature basée sur certificat qui permet d'identifier le signataire d'un document. Les signatures apposées à l'aide des options Certifier ou Signer avec un certificat doivent être conformes aux normes de protection des données stipulées par l'institut ETSI (European Telecommunications Standards Institute). L'obligation de signature basée sur certificat ne s'applique qu'aux procédures d'appel d'offres internationales. En dessous des seuils internationaux, une simple signature scannée suffit.

9. Informations complémentaires pendant la consultation : Les questions des soumissionnaires ne peuvent être posées et répondues que par écrit. Aucune question ne peut être posée, et aucune réponse donnée par téléphone ou au cours d'un entretien quel qu'il soit, l'égalité de traitement entre soumissionnaires devant être respectée. Les éléments exposés ici ne sont applicables que dans le cadre de mise en concurrence de plusieurs soumissionnaires. L'information dans le cadre de l'achat sur la base d'une seule offre pourra être communiquée par tout moyen.

10. Evaluation de l'offre : Les passations de marché sous forme d'appel d'offres ou de procédure simplifiée sont évaluée par un comité d'évaluation attestant de leur impartialité. Dans le cadre de l'achat sur la base d'une seule offre l'évaluation pourra être évaluée par une personne attestant de leur impartialité désignée par l'Acheteur.

11. Candidats admis à concourir : Les Soumissionnaires peuvent être constitués d'entités privées ou publiques (ou de tout groupement les comprenant au titre d'un accord existant ou tel qu'il ressort d'une intention de former un tel accord supporté accord de groupement. En cas de groupement tous les membres le constituant seront solidairement responsables pour l'exécution du Marché conformément à ses termes. Le groupement désignera un Mandataire avec pouvoir de représenter valablement tous ses membres durant l'appel d'offres, et en cas d'attribution du Marché à ce groupement, durant l'exécution du Marché.

12. Critères d'éligibilité : Pour être éligible, un soumissionnaire doit satisfaire à certain nombre de critères qui portent le plus souvent sur la situation financière (non-faillite), fiscale (paiement des impôts et/ou charges sociales), pénale (absence de condamnation ou de sanction administrative ou financière) ainsi que sur la probité de l'entreprise ou de ses dirigeants. Par extension, les critères d'éligibilité sont également d'application à l'ensemble des membres d'un consortium/groupement et des sous-traitants lorsque le groupement d'entités ou la sous-traitance sont autorisés par le règlement de l'appel d'offres.

13. Situation d'exclusion : Ne peuvent participer à la mise en concurrence, ni être attributaires d'un contrat, les personnes morales et/ou personnes physiques qui :

- a. Sont en état de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, de cessation d'activité, ou dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans les législations et réglementations nationales ;

- b. Ont fait l'objet d'une condamnation prononcée par un jugement ayant autorité de chose jugée (c'est-à-dire, contre lequel il n'y a plus de recours possible) pour tout délit mettant en cause leur conduite professionnelle ;
- c. En matière professionnelle, ont commis une faute grave ;
- d. N'ont pas rempli leurs obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale selon les dispositions légales du pays où elles sont établies ;
- e. N'ont pas rempli leurs obligations relatives au paiement de leurs impôts et taxes selon les dispositions légales du pays où elles sont établies ;
- f. Se sont rendues gravement coupables de fausses déclarations en fournissant les renseignements exigés par l'Acheteur pour leur participation à un contrat ;
- g. ont été déclarées en défaut grave d'exécution en raison du non-respect de leurs obligations contractuelles ;
- h. Il a été établi par un jugement définitif que l'entreprise est coupable de l'un des faits suivants : i) fraude ; ii) corruption ; iii) comportements liés à une organisation criminelle ; iv) blanchiment de capitaux ou financement du terrorisme ; v) infraction terroriste ou infraction liée aux activités terroristes ; vi) travail des enfants ou autres formes de traite des êtres humains ;
- i. Les entreprises d'un pays ou les fournitures fabriquées dans un pays peuvent être exclues si, en application d'une décision prise par le Conseil de sécurité des Nations Unies au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, le pays dans lequel s'exécute le contrat interdit toute importation de fournitures en provenance dudit pays ou tout paiement aux personnes physiques ou morales dudit pays.

14. Cas de conflit d'intérêt

Les soumissionnaires en situation de conflit d'intérêt ne sont pas autorisés à participer au marché. Sont considérés comme pouvant avoir un tel conflit avec l'un ou plusieurs intervenants au processus de passation de marché les soumissionnaires dans les situations suivantes :

- a. Les soumissionnaires placés sous le contrôle de la même entreprise ;
- b. Les soumissionnaires qui reçoivent directement ou indirectement des subventions l'un de l'autre ;
- c. Les soumissionnaires qui ont le même représentant légal
- d. Les soumissionnaires qui entretiennent entre eux directement ou par l'intermédiaire d'un tiers, des contacts leur permettant d'avoir accès aux informations contenues dans leurs Offres ou de les influencer ou d'influencer les décisions de l'acheteur au sujet de la passation de marché ;
- e. Les soumissionnaires qui participent à plusieurs offres dans le cadre d'une passation de marché.
- f. Les soumissionnaires ou l'une des firmes auxquelles ils sont affiliés qui ont fourni des services de conseil pour la préparation des spécifications, plans, calculs et autres documents pour les fournitures
- g. Le soumissionnaire qui a lui-même, ou l'une des firmes auxquelles il est affilié, a été recruté (ou doit l'être) par l'acheteur pour effectuer la supervision du marché ;
- h. Les soumissionnaires qui entretiennent une étroite relation d'affaires ou de famille avec un membre du personnel de l'acheteur (ou du personnel de l'entité d'exécution du Projet ou d'un bénéficiaire d'une partie des fonds) : i) qui intervient directement ou indirectement dans la préparation des documents de passation de marché ou des Spécifications du Marché, et/ou dans le processus d'évaluation des offres ; ou ii) qui pourrait intervenir dans l'exécution ou la supervision de ce même marché.

15. Annulation de la procédure L'acheteur peut, jusqu'à la signature du contrat, soit renoncer au contrat, soit annuler la procédure de passation du marché, sans que les candidats ou les soumissionnaires puissent prétendre à une quelconque indemnisation. En cas d'annulation d'une procédure, tous les soumissionnaires/candidats sont avertis par écrit, dans les meilleurs délais, des motifs de l'annulation. La publication d'un avis d'appel d'offres n'engage nullement l'acheteur à mettre en œuvre le contrat ou le projet annoncé. Si le marché est divisé en lots, la procédure peut être annulée pour un seul lot et se poursuivre pour les autres lots si les conditions d'annulation pour ces lots ne sont pas réunies.

MODELE DE CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE

Référence projet :

Référence contrat :

Entre :

**Institut des Recherches et d'Application des Méthodes de Développement (IRAM Développement), représentée par Sayfoulaye BALDE Chef de Projet PASM-RCA, Tél :
Email : sayfoulaye.balde@pasm-rca.org, Ci-après dénommé « le Client »**

Et

<Dénomination officielle complète du contractant> ; [<Forme juridique/titre>] ; [<N° d'enregistrement légal>] ; <Adresse officielle complète>, Ci-après dénommé « le Prestataire »

Le Client et le Prestataire étant ci-après désignés « les Parties »

Il est convenu ce qui suit :

Nom et adresse de facturation	
Nom et contact chez le Client	Nom, prénom, no de téléphone et adresse
Nom et contact chez le Prestataire	Nom, prénom, no de téléphone et adresse
Intitulé de la prestation	(nom de l'étude ou description en quelques mots)
Objet de la prestation	Les termes de références et l'offre technique de cette prestation sont annexés au présent contrat.
Date de début de contrat	
Date de fin de contrat	
Type de contrat	Forfaitaire ou au temps passé
Prise en charge des frais de prestation	[Répartir les différents frais selon les catégories suivantes (penser aux per diem, avion, visa, taxi, déplacement locaux, atelier...)] Les dépenses suivantes seront prises en charge sur la base de leur coût réel : Les dépenses suivantes seront prises en charge sur la base de leur coût réel : Les moyens suivants seront mis à disposition du Prestataire par le Client :
Volume de prestation	Le volume de prestation est précisé dans l'offre technique annexée au présent contrat
Montant de la prestation	Indiquer le montant forfaitaire total ou le montant des honoraires en mentionnant le budget remboursable au coût réel

Plan de paiement	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Paieiment</th> <th>Livrable</th> <th>%</th> <th>Montant</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>2</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>3</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td></td> <td>100</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>				Paieiment	Livrable	%	Montant	1				2				3				Total		100	
	Paieiment	Livrable	%	Montant																				
	1																							
	2																							
	3																							
Total		100																						
Délaï de règlement	<p>10 jours après réception de la facture liée à la signature du contrat ou de règlement de per diem.</p> <p>Les factures suivantes seront réglées :</p> <p>A réception</p> <p>Dans les 30 jours calendaires suivant leur réception</p>																							
Modalité de paiement	<p>Les règlements seront effectués par virement au compte bancaire dont les références sont indiquées dans la fiche d'identification bancaire ci-annexée.</p>																							
Pénalités	<p>Une pénalité de : [insérer un montant, par exemple 50 Euros] par Jour de retard du livrable attendu sera appliquée.</p> <p>[insérer d'autres Pénalités le cas échéant]</p>																							

DOCUMENTS ET PIECES ANNEXES

Ce contrat inclus les documents suivants :

1. Contrat de services
2. Conditions générales de services
3. Les termes de référence
4. L'offre de services

Par la signature de ce contrat, les parties reconnaissent avoir reçu l'ensemble des pièces annexées. Le contrat de services et ses annexes forment un tout dénommé le « contrat ».

Ce contrat a été établi en 2 (deux) exemplaires

Fait à xxxx,

<p>Pour le Client Nom : Date : Signature :</p>	<p>Pour le Prestataire Nom : Date : Signature :</p>
---	--

CONDITIONS GENERALES DE SERVICES

1. Généralités

Le contrat est régi par le droit et les lois du pays du siège du Client.

Le Prestataire reconnaît n'avoir aucun lien de subordination dans ses relations avec le Client.

Le présent contrat ne confère aucun mandat ni ne crée aucune société commune en participation ou créée de fait entre le Client et le Prestataire.

Le contrat ne pourra être amendé, modifié ou complété que par accord écrit entre les parties.

Le contrat est conclu intuitu personae, le Prestataire s'interdit de sous-traiter ou de céder, en tout ou partie, les prestations qui lui auront été confiées, si ces éléments ne sont pas clairement exposés dans l'offre technique annexée et sans l'accord express du Client.

2. Exécution des prestations

Le Prestataire s'engage à respecter toutes les lois, décrets et règles générales ou spécifiques applicables dans le pays de prestation.

Si le Prestataire est une personne morale faisant appel à des travailleurs salariés, le Prestataire s'engage à respecter le droit du travail applicable et à respecter ses engagements d'employeur, notamment au regard des charges sociales.

Le Prestataire refusera de la part de tiers toute commission, gratification, avantage, paiement indirect ou tout autre paiement en rapport avec les prestations qui lui ont été confiées.

Durant l'exécution des prestations, le Prestataire maintiendra des contacts permanents avec son interlocuteur principal au sein du Client.

Le Prestataire, dans l'exercice de ses activités, devra avoir le souci de représenter et préserver l'image de marque du Client, notamment dans les rapports qu'il entretiendra avec les autorités, institutions nationales et internationales, ainsi que les divers interlocuteurs avec lesquels il sera en contact.

3. Rapports

Sauf accord formel du Client confirmé par écrit au Prestataire, le Prestataire transmettra ses rapports au Client uniquement.

4. Confidentialité

Le Prestataire s'engage à respecter la stricte confidentialité de toutes informations dont il aurait eu connaissance pendant et à la fin des prestations, à ne pas révéler ces informations à des tiers, et à ne pas utiliser à fins privées ni au profit de tiers tous documents ou informations qui n'auraient pas été rendus publics.

Le Prestataire cède au Client l'ensemble de ses droits sur la totalité des documents réalisés dans le cadre du présent contrat. La diffusion, par le/la consultant(e), de toute information relative aux travaux faisant l'objet du présent contrat est conditionnée à l'accord préalable et écrit du Client.

En cas d'accord préalable du Client, mention sera faite de l'ensemble des organismes et auteurs ayant contribué à l'étude.

En cas de diffusion intégrale ou partielle, par le Client, des documents réalisés par le Prestataire, le Client mentionnera l'apport du(de la) consultant(e) dans le travail réalisé.

5. Assurances

Le Prestataire reconnaît que le Client n'a souscrit aucune assurance de quelque nature que ce soit en sa faveur. Le Client se réserve le droit de solliciter copie des certificats d'assurance avant de signer le présent contrat.

a. Responsabilité civile

Le Prestataire s'engage à souscrire une assurance en responsabilité civile et à ce que celle-ci soit en vigueur durant la totalité de la durée de la prestation et de ses éventuels prolongements. Le Prestataire veillera à ce que les termes et conditions prévus par cette assurance soient de nature à garantir le Client contre toute perte ou tout dommage occasionné par le/la consultant(e) dans le cadre de l'exécution des prestations.

b. Santé et rapatriement

Le Prestataire est entièrement responsable du règlement de ses obligations concernant les charges sociales et en particulier du régime de sécurité sociale obligatoire. Le Client est entièrement libéré de toute responsabilité quant à la couverture sociale et médicale du(de la) consultant(e).

Si le Client réalise une mission en dehors de son pays de résidence, il s'engage à souscrire une assurance couvrant ses frais médicaux à l'étranger, ainsi que son rapatriement sur son lieu de résidence.

6. Facturation

Le Prestataire fera parvenir à l'attention au nom et à l'adresse indiqué aux conditions particulières du contrat.

La facture devra clairement contenir : Numéro de facture/ Date d'émission/ Adresse complète du lieu où le Prestataire est enregistré/ Référence du contrat de prestation de service/ numéro d'enregistrement du Prestataire/ montant à payer ainsi que la devise dans lequel ce montant est exprimé/ coordonnées bancaires du(de la) consultant(e) en format IBAN, si disponible le numéro BIC/ SWIFT correspondant.

La fourniture incomplète de ces éléments pourra suspendre l'enregistrement et le paiement de la facture.

7. Prise en charge de frais au coût réel

Lorsque les conditions particulières prévoient la prise en charge de dépenses au coût réel, le Prestataire mentionnera sur une ligne spécifique sur sa facture relative à ces frais, et annexera une liste des dépenses et une copie des pièces justificatives liés à ces dépenses

8. Résiliation

Le présent contrat pourra être résilié de plein droit par l'une des parties en cas d'inexécution par l'autre d'une ou plusieurs des obligations contenues dans ses diverses clauses. Cette résiliation ne deviendra effective que 45 jours après l'envoi par la partie plaignante d'une lettre recommandée avec accusé de réception exposant les motifs de la plainte, à moins que dans ce délai la partie défaillante n'ait satisfait à ses obligations ou n'ait apporté la preuve d'un empêchement consécutif à un cas de force majeure.

L'exercice de cette faculté de résiliation ne dispense pas la Partie défaillante de remplir les obligations contractées jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation et ce, sous réserve des dommages éventuellement subis par la Partie plaignante du fait de la résiliation anticipée du présent contrat.

En cas de résiliation, l'estimation de la valeur des prestations partielles effectuées par le Prestataire et dues par le Client sera effectuée d'accord parties et calculée proportionnellement aux prestations effectivement accomplies.

9. Litiges

En cas de difficulté sur l'interprétation ou l'exécution du présent contrat, les parties s'efforceront de résoudre leur différend à l'amiable. La partie plaignante adressera au cocontractant une lettre recommandée avec accusé de réception reprenant l'ensemble de ses griefs, leur cause et exposant ses attentes en vue de mettre fin au litige. À compter de la réception de cette lettre, l'autre partie disposera d'un délai d'un mois pour y répondre par un courrier motivé contenant dans la mesure du possible une proposition de règlement amiable. À défaut de réponse dans ce délai, la partie plaignante pourra saisir la Justice. En cas de réponse, la partie plaignante disposera d'un délai d'un mois à compter de sa réception pour accepter cette proposition ou y répondre par lettre motivée en se prononçant sur ladite proposition et le cas échéant faire une contre-proposition.

En cas d'échec et/ou d'impossibilité de règlement amiable, le litige sera porté devant les tribunaux compétents de la juridiction du siège du Client.